

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 30 MARS 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	27	27 + 2 pouvoirs

Date de convocation
24 mars 2026

Date d'affichage
24 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le Trente-Mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel VIART, Maire.

Présents : VIART Jean-Michel, OUDART Audrey, GROSJEAN Patrick, VIENNE Cathy, BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, JOUAULT Olivier, LESPINASSE Angélique, JOLY Thierry, AUGUIN Isabelle, SAAB Pierre, DESMOUTIERS Aurore, EL MORABIT Fouad, ROUSSEL Steve, JOBE Martine, JOTTE Henri, SENECOT Sabine, JOUAULT Gervaise, ROCIPON Julien, BUSI Fanny, BODIVIT Louis, ZWALD Jérémy, LADOUX Cécile, RUTA Lorenzo, GIBIER Fanny, PANI Pascal, NICOLET Rémy.

Représentée : DE BOUDEMANGE Béatrix par DA SILVA Emilie – LELIEVRE Olivier par BROUILLET Michel.

Madame Fanny GIBIER a été nommée secrétaire de séance.

Objet : **CONVENTION DE PRISE EN CHARGE ET DE GESTION DES CHATS ERRANTS – ASSOCIATION « MIMINE & ROUDOUDOU » - RENOUVELLEMENT – ANNEE 2026**

N° de délibération : **2026-16**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
27	29	23	6	0	0

Rapporteur : Gervaise JOUAULT

La convention avec l'association « MIMINE ET ROUDOUDOU » étant arrivée à son terme au 31/12/2025, il vous est proposé son renouvellement à compter du 01.01.2026 pour une durée de 2 ans, reconductible 2 fois.

Je vous propose de bien vouloir prendre connaissance de la convention d'adhésion présentée en annexe.

Au bénéfice de ces informations et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à la Majorité hormis « 6 contre » de NICOLET Rémy, PANI Pascal, GIBIER Fanny, RUTA Lorenzo, LADOUX Cécile et ZWALD Jérémy décide :

- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'adhésion et tout document en lien avec le présent exposé des motifs.
- **DE RESERVER** les crédits nécessaires à ce dossier au budget communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le maire, Jean-Michel VIART

